



## Résumé du dispositif Intégrité des Marchés de BNP Paribas (publié le 3 décembre 2024)

Le dispositif d'Intégrité des Marchés de BNP Paribas repose sur plusieurs piliers :

- La gouvernance
- Les politiques et procédures,
- Les contrôles
- La formation.

La Politique globale de BNP Paribas sur la protection de l'intégrité des marchés :

- s'applique à toutes les entités et personnes concernées de BNP Paribas. Elle concerne donc l'ensemble des activités de la Banque à travers le monde dans le but de maîtriser les risques opérationnels et réglementaires qui y sont associés et de prévenir un risque de réputation ;
- traite de la prévention, de la détection et de la gestion des conflits d'intérêts liés aux activités de marché vis-à-vis des clients, collaborateurs et du Groupe BNP Paribas ;
- traite également de la réglementation relative aux abus de marché et précise les exigences réglementaires du Groupe ;
- traite de la prévention, de la détection et de la déclaration des abus de marché potentiels grâce à un dispositif de contrôle interne, notamment la mise en place de barrières à l'information ;
- définit le type de demandes pour lesquelles le domaine Intégrité des Marchés doit être impliqué dans la décision selon l'application du principe de double contrôle ;
- est la référence pour le Domaine Intégrité des Marchés.

La Politique traite notamment, mais pas exclusivement, des réglementations suivantes :

- Abus de marché,
- Exigences MiFID II (Directives sur les Marchés d'Instruments Financiers) liées à l'intégrité du marché, aux conflits d'intérêts, etc.,
- Règles de change (FX Global Code),
- Règles de transparence (franchissements de seuils) et de ventes à découvert,
- Dodd-Frank Act,
- Swap Dealer Regulation,
- Réglementation relative aux obligations déclaratives post-marchés.

Les missions clés de la Politique globale de protection de l'intégrité des marchés sont :

- **Prévenir, détecter et déclarer les abus de marché** : le Groupe BNP Paribas a mis en place des Politiques sur la gestion des informations privilégiées (MNPI), le Sondage de Marché, la Contribution aux Benchmarks, l'administration et l'utilisation des indices de référence, l'enregistrement et la conservation des données et suit les bonnes pratiques et recommandations des Autorités Nationales Compétentes. Le Groupe a également mis en place un processus interne afin de déterminer si une information est privilégiée ou non et de décider quand cette information sera rendue publique. Les actions clés de BNP Paribas pour protéger l'intégrité des marchés incluent des mesures pour prévenir, détecter, signaler les abus de marché, en particulier la diffusion ou l'utilisation abusive d'Informations privilégiées, la manipulation de cours et la divulgation de fausses informations.



- **Prévenir, identifier, détecter et gérer les Conflits d'intérêts liés au marché** : BNP Paribas a mis en place une organisation pour gérer les conflits d'intérêts transactionnels en mettant en oeuvre des dispositions permanentes pour assurer ou contribuer à la prévention, l'identification, la détection ou la gestion appropriée des situations de conflits d'intérêts liés aux activités de marché. BNP Paribas a également défini un cadre pour vérifier la robustesse des barrières à l'information entre les différentes activités et équipes.
- **S'assurer du bon fonctionnement et de la transparence des marchés** : éviter toute interférence qui pourrait altérer le bon fonctionnement des marchés et empêcher les manipulations de marché.
- **Protéger les intérêts des clients concernant les activités de marché** en fournissant un service équitable aux clients pour les activités de marché. L'intégrité, l'équité, l'impartialité et la primauté des intérêts des Clients sont des caractéristiques marquantes des règles de conduite de BNP Paribas. Toutes les Personnes BNP Paribas concernées sont tenues de respecter les règles de conduite du Groupe, dont la gestion des situations de conflits d'intérêts est une composante importante.
- **Elaborer des rapports réglementaires** en collectant des données à différents niveaux afin de donner une image fidèle, exacte et précise de l'activité sur les sujets d'intégrité des marchés.

Les contrôles portant sur les sujets d'intégrité des marchés ont pour but d'évaluer l'efficacité du dispositif Intégrité des Marchés et de mettre en place des plans d'actions correctives lorsque des axes d'amélioration sont nécessaires. Ces contrôles ont trait à tous types d'activités, de transactions, de secteurs.

La formation Intégrité des Marchés vise à s'assurer que les collaborateurs du Groupe aient une compréhension des lois, règlements, Code de conduite, procédures internes et externes s'appliquant à leur périmètre respectif afin de leur permettre d'exercer leur fonction de manière éthique et intègre.

La sensibilisation et la formation des salariés sont des éléments essentiels pour atténuer le risque de non-conformité lié aux abus de marché, la prévention, les règles de détection de la transparence des marchés et la gestion des conflits d'intérêts.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe travaillant sur les marchés ou dans des activités liées contribue à l'efficacité du dispositif d'intégrité des marchés.

**Fin du document**

Précédente version 15 novembre 2021